

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Procès-Verbal du Conseil Municipal – PV 2026 04

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE, Jennifer MOUSCARDÈS.

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

ORDRE DU JOUR :

- Désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Thiers
- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission de révision de la liste électorale
- Commission appel d'offres
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Taux et produits de fiscalité directe locale 2026
- Participation exceptionnelle carnaval Trézioux
- Budget primitif 2026
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 04

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité.

- Désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Thiers

Monsieur le Maire explique que ce choix a déjà été fait lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Cependant, il est nécessaire d'établir une délibération propre à la désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Thiers. De ce fait il est de nouveau proposé de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Christophe DOS SANTOS comme délégué titulaire et M. Eric WAETERS en tant que délégué suppléant.

- Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 mai 2026. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 personnes : de nationalité française, âgées de 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils, inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune, familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette décision est reportée, la liste n'étant pas encore établie.

- Commission de révision de la liste électorale

La commission de contrôle des listes électorales, prévue à l'article L. 19 du codé électoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le Maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales. La commission, dans une commune de moins de 1 000 habitants, est composée : d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau ; d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par la Présidente du tribunal judiciaire. Ces 2 derniers ne peuvent être membres du Conseil Municipal.

Cette décision est reportée, la liste n'étant pas encore établie.

- Commission appel d'offres

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat. Outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres élus du Conseil Municipal. En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont candidats et donc désignés au poste de titulaires : M. Patrick KRIN, M. André LEFEBVRE et M. Alexandre SALAGNAC.

Sont candidats et donc désignés au poste de suppléants : M. Eric WAETERS, Mme Magali DUGAND et M. Johan PELISSON.

- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de l'année 2025.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	502 924,67	247 121,75	750 046,42
	Recettes réalisées (1)	B	414 208,80	248 998,56	663 207,18
	Restes à réaliser	C	97 651,85	0,00	97 651,85
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	488 783,37	304 400,52	793 183,89
	Dépenses réalisées (1)	E	392 669,15	233 391,82	626 060,97
	Restes à réaliser	F	79 838,25	0,00	79 838,25
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	21 539,45	15 606,74	37 146,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-14 161,30	57 278,77	43 117,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 378,15	72 885,51	80 263,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	17 813,60	0,00	17 813,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	25 191,75	72 885,51	98 077,26

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

- Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 avril 2026, a voté et arrêté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, qui fait apparaître les éléments suivants :

Reports :

Rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 14 161.00 €
Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 57 278.77 €

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 21 539.45 €
Solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 15 606.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 79 838.25 €
En recettes pour un montant de : 97 651.85 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :

0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :

72 885.51 €

- **Taux et produits de fiscalité directe locale 2026**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de maintenir les taux d'imposition de 2025 pour 2026 soit :**

- Taux TFB : 36,81%
- Taux TFNB : 69,41 %
- Taux THRS : 6,38 %

- **Participation exceptionnelle carnaval Trézioux**

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association de l'Amicale Laïque des Éléves et Amis des Écoles Publiques Trézioux, Saint-Flour-l'Étang (E.A.E.P.) en date du 09/04/2026. Celle-ci sollicite une participation financière pour le carnaval intergénérationnel qui se déroulera à Trézioux, en lien avec les écoles des 2 communes.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'accorder cette participation financière à hauteur de 100 €, comme l'année précédente.

- **Budget primitif 2026**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, étudié lors de la réunion de la commission des finances du 04/04/2026 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant en €	Recettes de fonctionnement	Montant en €
Charges à caractère général	150 335,85	Résultat d'exploitation reporté	72 885,51
Charges de personnel	44 049,00	Atténuations de charges	200,00
Atténuation de produits	1 000,00	Ventes de produits, prestations	1 410,00
Autres charges de gestion courante	47 571,00	Impôts et taxes	88 517,00
Charges financières	1 895,96	Imposition directe	72 125,00
Dotations aux amortissements	2 354,43	Dotations et participations	69 887,73
Dotations provisions semi-budgét.	0,00	Autres produits gestion courante	14 850,00
Virement section investissement	72 672,00	Produits financiers	3,00
Total des dépenses	319 878,24	Total des recettes	319 878,24

Dépenses d'investissement	Montant en €	Recettes d'investissement	Montant en €
Restes à réaliser	79 838,25	Reste à recouvrer	97 651,85
Opérations financières	13 732,77	Excédent investissement reporté	7 378,15
Opérations non individualisées	12 164,31	F.C.T.V.A.	28 000,67
Travaux Cublas	20 840,40	ACI CCTDM	4 790,00
Rénovation bâtiments	13 018,97	Emprunt complémentaire/court terme	30 000,00
Passage LED bâtiments et écl. public	21 837,60	Amortissements	2 354,43
PAB – 2026-2027	238 162,80	Subventions Aménagement bourg	162 748,00
Excéd. investissement assainissement	6 000,00	Virement section fonctionnement	72 672,00
Total des dépenses	405 595,10	Total des recettes	405 595,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif** comme ci-dessus, voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel chapitre 012).

- Questions diverses

- *Espaces publics, environnement, chemins de randonnée*

Une invitation à devenir bénévole de cette commission, notamment dans l'entretien des espaces publics, va être transmise dans les boîtes aux lettres des habitants. Cette réunion se déroulera le jeudi 16 avril 2026.

Les conseillers municipaux se répartissent les secteurs de distribution.

- *Communication et vie communale*

Il est important de programmer une réunion pour démarrer le travail de cette commission. Elle se déroulera donc la semaine prochaine.

- *Voirie*

Un habitant demande l'installation d'un moyen de drainage à La Gonliette.

Séance levée à : 21 h 35



Magali DUGAND,
Secrétaire de séance.



Christophe DOS SANTOS,
Maire.